



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



LETTRE DE MARCHE N° : T- 001 /UCP-CEA VALOPRO/2022

OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DU SIEGE

TYPE DE CONTRAT : TRAVAUX

PASSE PAR : PSL N° LT 01/INP HB/CEA-VALOPRO/22, ouverte le 20 mai 2022 et jugée le 27 mai 2022

Titulaire : AFRIC DIFFUSION – Tél : 27 22 42 31 81 / 07 07 98 65 94 / 18 BP 767 Abidjan 18	
Montant du marché en (TTC) : 41 534 530 FCFA	
Cautionnement définitif en FCFA : Néant	Délai d'exécution : Trente (30) jours
Compte contribuable : N° CC 9306260 E	Registre de commerce : N° CI-ABJ-1993-B-168558
Domiciliation bancaire : BACI N° CI034 01001 011365440058 63	
Imputation Budgétaire : 2217	
Sources de Financement	AFD
- AFD	41 534 530 F CFA
Engagement couvrant les périodes suivantes:	Sur AFD
Ordonnancement prévu sur CP Année Courante 2022	41 534 530 F CFA
Ordonnancement prévu sur CP Année Courante +1	
<u>Pièces Constitutives du Contrat</u>	
(1) La Lettre de marché	
(2) Les Annexes	

JUILLET 2022



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



LETTRE DE MARCHÉ : T- 0 0 1 /UCP-CEA VALOPRO/2022

L'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB), ayant son siège à Yamoussoukro, téléphone : 27 30 64 67 12, représenté par son Directeur Général, **Monsieur Abdoul Kader DIABY**, ayant pouvoir à cet effet, Ci-après désignée comme « l'Acheteur » d'une part,

Et

L'entreprise **AFRIC DIFFUSION**, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan, N° CI-ABJ-1993-B-168558, 18 BP 767 Abidjan 18, Tél : 27 22 42 31 81 / 07 07 98 65 94, représentée par Monsieur N'CHO Abole Simplicie son **Directeur**, ayant son siège social à Abidjan, **18 BP 767 Abidjan 18**, ci-après désigné comme l'« Entrepreneur » d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certains travaux soient exécutés par l'Entrepreneur, c'est-à-dire, la réalisation des travaux de réhabilitation du siège dans le cadre du **Projet Centre d'Excellence Africain Pour la valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO)**, et a accepté une offre de l'Entrepreneur pour la réalisation de ces travaux pour un montant égal à **quarante et un millions cinq cent trente-quatre mille cinq cent trente Francs CFA (41 534 530) Francs CFA Hors Taxes** (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) Le Bordereau Descriptif Quantitatif ;
 - (b) Les clauses visées en annexes ;
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit de l'Entrepreneur, comme indiqué ci-après, l'Entrepreneur convient de réaliser les travaux et de remédier aux défauts et insuffisances de ces travaux, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer à l'Entrepreneur, au titre de la réalisation des travaux et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : Le paiement des travaux, après la **réalisation totale ou partielle desdits travaux sera effectué dans les trente (30) jours après le dépôt de la facture.**
4. Les sommes dues au titre du présent contrat seront payées par virement au nom de l'Entrepreneur.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



1. Définitions

1.1 Les termes définis apparaissent en lettres grasses

- a. La **Date d'achèvement** est la date d'achèvement des services certifiée par le Client conformément à la clause 5 des Conditions du Contrat.
- b. **Le Contrat** est le Contrat entre le Client et l'entrepreneur en vue de l'exécution des services. Il est constitué par les documents énumérés à la Clause 2.2 des Conditions du Contrat.
- c. **L'entrepreneur** est une personne morale dont la soumission en vue de l'exécution des services a été acceptée par le Client.
- d. La **soumission de l'entrepreneur** est le dossier complet de soumission (offre) présenté par l'entrepreneur au Client.
- e. Les **Jours** sont des jours civils ; les mois sont des mois civils.
- f. **Le Point Focal** est la personne mentionnée dans le présent contrat (ou toute autre personne compétente nommée par le Client dont le nom est notifié à l'entrepreneur et qui remplace le Point focal) responsable de la supervision et de l'exécution des prestations ainsi que de l'administration du Contrat.
- g. Les Spécifications techniques sont les Spécifications précisant les barèmes des prestations médicales, les barèmes de remboursement et les réseaux de soins.
- h. La Date de commencement figure dans le présent contrat. Il s'agit de la dernière date arrêtée à laquelle l'entrepreneur commencera l'exécution des prestations.
- i. Les **prestations** sont ce que l'entrepreneur doit fournir et exécuter au Client en vertu du contrat.

2. Interprétation

2.1 Dans le cadre de l'interprétation de ces Clauses, singulier signifie également pluriel, masculin signifie également féminin et vice-versa. Les titres n'ont pas de signification. Les mots ont leur sens usuel dans le cadre du contrat sous réserve de définition particulière. Le Point focal donnera des instructions précisant les Clauses du Contrat.

2.2 Les documents qui forment le Contrat seront interprétés suivant l'ordre de priorité suivant :

- (a) Contrat,
- (b) L'appel de prime

3. Langue et Droit

Le français est la langue du contrat et le droit régissant le contrat est le droit de la République de Côte d'Ivoire.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



4. Date d'entrée en vigueur

Le contrat entre en vigueur à la date duAoût 2022.

5. Date de fin

Le contrat prend fin le Septembre 2022 ou éventuellement en cas d'épuisement du montant alloué au Contrat.

6. Obligations de l'entrepreneur

6.1 L'entrepreneur s'engage à exécuter les prestations prévues au présent contrat avec diligence raisonnable et efficacité.

6.2 L'entrepreneur devra pourvoir aux besoins du Client en matière de réalisation de travaux de réhabilitation du siège, suivant les spécifications techniques. L'entrepreneur devra commencer les services à partir de la date d'entrée en vigueur selon la clause 4.

6.3 L'entrepreneur s'engage à fournir au Client et sur sa demande les informations relatives aux services faits dans le cadre du présent contrat (factures, composantes des coûts débités, destination).

7. Obligations du Client

7.1 Le Client reconnaît devoir à l'entrepreneur le coût total des services faits dans le cadre de ce contrat.

8. Obligations financières

8.1 Le Client accepte de payer le coût complet des travaux de réhabilitation du siège du CEA VALOPRO, conformément au montant de la cotation de l'entrepreneur contenu dans le présent contrat.

8.2 Le montant des travaux de réhabilitation du siège du CEA VALOPRO est de **quarante et un millions cinq cent trente-quatre mille cinq cent trente (41 534 530) FCFA HT**.

8.3 Le montant des travaux proposé par l'entrepreneur reste valide sur l'ensemble de la période du contrat.

8.4 Le paiement des prestations sera effectué comme suit : 100% du montant du contrat après la réalisation totale desdits travaux sur présentation d'une facture définitive conformément au présent contrat.

8.5 Lors des paiements, l'entrepreneur devra produire une main levée attestant qu'il est à jour de ses impôts.

9. Procédure de règlement des différends

9.1 Les Parties feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe, tout désaccord ou litige entre elles ou en rapport avec le Contrat.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



9.2 Si, au-delà de vingt-huit (28) jours, les parties n'ont pas réussi à résoudre à l'amiable, leur litige ou désaccord, chacune des parties peut saisir le tribunal d'Abidjan-Plateau.

10. Fraude et corruption

10.1 Le Bailleur du Projet, l'Agence Française de Développement (AFD), exige :

En signant la Déclaration d'Intégrité, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants déclarent (i) qu'ils n'ont commis aucun acte susceptible d'influencer le processus d'attribution du marché au détriment du Maître de l'Ouvrage et notamment qu'aucune pratique anticoncurrentielle n'est intervenue et n'interviendra et que (ii) la négociation, la passation et l'exécution du Contrat n'a pas donné et ne donnera pas lieu à un acte de corruption ou de fraude.

L'AFD requiert que les documents de passation de marchés et les marchés qu'elle finance contiennent une disposition requérant des fournisseurs, consultants, entrepreneurs et de leurs sous-traitants qu'ils autorisent l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs au processus de passation et à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

L'AFD se réserve le droit de prendre toute action appropriée afin de s'assurer du respect de ces règles d'éthique, notamment le droit de :

- a) Rejeter la proposition d'attribution d'un marché si elle établit que le soumissionnaire ou le consultant auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des fraudes ou des pratiques anticoncurrentielles en vue de l'obtention de ce marché ;
- b) Déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Maître de l'Ouvrage, des fournisseurs, consultants, entrepreneurs ou de leurs sous-traitants se sont livrés à la corruption, à des fraudes, ou à des pratiques anticoncurrentielles pendant le processus de passation du marché ou l'exécution du marché sans que le Maître de l'Ouvrage ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de l'AFD, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer l'AFD lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres.

Aux fins d'application de la présente disposition, l'AFD définit comme suit les expressions suivantes :

- c) La Corruption d'Agent Public est :

Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;

Le fait pour un agent public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

d) La notion d'Agent Public inclut :

Toute personne physique qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire (au sein de l'État du Maître de l'Ouvrage), indépendamment du fait que cette personne physique ait été nommée ou élue, indépendamment du caractère permanent ou provisoire de son mandat, qu'il soit rémunéré ou non, et indépendamment de sa position et du niveau hiérarchique qu'elle occupe ;

Toute autre personne physique qui exerce une fonction publique, y compris pour une institution d'État ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public ;

Toute autre personne physique définie comme agent public par la législation nationale du pays du Maître de l'Ouvrage.

e) La Corruption de Personne Privée désigne :

Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature à toute personne autre qu'un agent public, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin que, en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles, elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte ;

Le fait pour toute personne autre qu'un agent public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles

f) La Fraude désigne toute manœuvre déloyale (action ou omission), qu'elle soit ou non pénalement incriminée, destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments ou à surprendre ou vicier son consentement, contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer des règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

g) Une Pratique Anticoncurrentielle désigne :

Toute action concertée ou tacite ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, notamment lorsqu'elle tend à : (i) limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres personnes ; (ii) faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ; (iii) limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ; ou (iv) répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement ;

Toute exploitation abusive par une personne ou un groupe de personnes d'une position dominante sur un marché intérieur ou sur une partie substantielle de celui-ci ;

Toute offre de prix abusivement bas, dont l'objet ou l'effet est d'éliminer d'un marché ou d'empêcher d'accéder à un marché une personne ou l'un de ses produits.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



11. Force Majeure et pénalités

11.1 L'entrepreneur ne sera pas exposé à des pénalités ou à la résiliation du Contrat pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du Contrat est dû à un cas de force majeure.

11.2 Aux fins de la présente Clause, l'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle de l'une ou l'autre partie, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable.

11.3 En cas de Force majeure, l'entrepreneur notifiera sans délai par écrit au Client, l'existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, du Client, l'entrepreneur continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure.

11.4 Les pénalités pour retard ou non-exécution sont appliquées sans mise en demeure préalable à la date d'expiration des délais contractuels, sans préjudice de l'application des mesures coercitives prévues au marché. Le montant des pénalités est fixé à un millième (1/1000) du montant de la prestation non exécutée par jour calendaire de retard. Le montant des pénalités sera plafonné au montant du contrat augmenté de ses avenants éventuels.

12. Achèvement Suspension, Amendement Résiliation

12.1 Ce contrat ne peut être modifié ou amendé que par les instruments écrits dûment exécutés par les deux parties.

12.2 Ce Contrat peut être suspendu par l'une des Parties si : (a) l'Autre Partie se trouve dans l'impossibilité matérielle d'exécuter les services et que cette incapacité persiste durant une période de trente (30) jours après qu'une notification de carence ait été adressée à l'Autre Partie ou (b) un événement qui échappe au contrôle raisonnable de la Partie.

12.3 En cas de suspension du contrat, aucune Partie ne peut assumer des responsabilités additionnelles. Chaque Partie complète les obligations déjà commencées avant la suspension. La Partie qui a suspendu le contrat garde le droit de terminer le contrat en notifiant sa décision à l'Autre Partie.

12.4 Ce Contrat peut être terminé sans préjudice aux droits de chaque Partie par une notification écrite de chaque Partie à l'Autre trente (30) jours à dater de ladite notification. Dans le cadre de la cession du contrat, les Parties prendront toutes les mesures raisonnables et nécessaires afin de conclure les services déjà commencés dans le cadre de ce contrat.

12.5 Le contrat est résilié de plein droit sans intervention judiciaire et sans indemnité dans les éventualités ci-après :

En cas de décès ou d'incapacité civile de l'entrepreneur sauf au CEA VALOPRO d'accepter, s'il a lieu les offres faites par les ayants droit ou le curateur pour la continuation des livraisons. La résiliation, si elle est prononcée, prend effet à compter de la date du décès ou de l'incapacité civile.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



En cas de faillite ou de règlement judiciaire du fournisseur sauf s'il y a lieu pour l'autorité contractante d'accepter les offres des créanciers pour la continuation du contrat.

12.6 La suspension ou la cessation de ce contrat pour une quelconque raison ne dispense pas chaque Partie de ces obligations déjà contractées entre temps. En particulier, la suspension ou l'arrêt de ce contrat ne peut supprimer l'obligation de chaque Partie de payer les sommes dues à l'Autre Partie pour les services faits et les obligations encourues avant la date de ladite suspension ou cessation du contrat.

12.7 Le contrat prend fin le **Septembre 2022**.

12.8 Tous les Bons de Commande de travaux transmis par le Client avant la date d'expiration du contrat devront être intégralement exécutés par l'entrepreneur qui ne sera délié de ses obligations qu'après leur parfaite exécution. En contrepartie, ces requêtes devront être payées par le Client après le service fait.

Les Parties ont signé le présent contrat les jours et an ci-dessous :

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de leurs pays respectifs, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Fait à Yamoussoukro,

Signé, le 08/08/2022
(Pour l'Entrepreneur)
AFRIC DIFFUSION



Le Directeur

Signé, le 10 AOUT 2022
(Pour le Client)
Le Directeur Général



Abdoul Kader DIABY



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

ANNEXES



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



Articles	Dispositions
1. Délai d'exécution	Le délai d'exécution des travaux est fixé à 30 jours. Ce délai commence à courir à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrer les travaux. L'autorité contractante devra à cet effet notifier l'ordre de service au titulaire au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date de début des livraisons
2. Domiciliation des paiements	Les paiements à l'entrepreneur seront effectués au compte bancaire suivant : BACI N° CI034 01001 011365440058 63
3. Préparation des travaux	Durée de la période de mobilisation : 05 jours maximum à compter de la date de début du démarrage effectifs des travaux. Délai de soumission du programme d'exécution : 02 jours à compter de la date de début du démarrage effectif des travaux.
4. Responsabilité - Assurance d'avance	Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent contrat : - assurance des risques causés à des tiers ; - assurance des accidents de travail ; - assurance "Tous risques chantier" ;
5. Impôts droits, taxes	Les impôts, droits et taxes sont exigibles.
6. Nature du prix	Le marché est à prix : <i>prix unitaires</i>
7. Révision des prix	Les prix sont fermes et non révisables.
8. Force majeure	<i>Intempéries de plus de trois jours ou tout autre cas de force majeure arrêtés de commun accord</i>
9. Prolongation des délais d'exécution	<i>Les cas de force majeure ; Le recours à la théorie du fait du prince.</i>
10. Seuil de prolongation des délais d'exécution ouvrant droit à la résiliation du contrat	<i>2/3 du délai d'exécution globale du marché</i>



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



Articles	Dispositions
11. Pénalités de retard	<p>Le contrat sera résilié en cas de non-respect du délai d'exécution ou lorsque le montant des pénalités de retard atteint le seuil de 20 % du montant du contrat.</p> <p>Les pénalités de retard sont calculées par application du taux suivant :</p> <p>0,5% par semaine du montant non révisé du contrat et de ses avenants éventuels.</p>
12. Intérêts moratoires	<p>Le taux applicable est le taux d'escompte de la BCEAO majoré d'un point.</p>
13. Réception provisoire	<p><i>Le niveau d'exécution des travaux ouvrant droit à réception provisoire est de 100% de l'exécution des prestations SAUF CAS DE RESILIATION</i></p> <p><i>Les contrôles de conformité nécessaire seront effectués par l'autorité contractante avant la réception provisoire. Cela se fera en présence d'un représentant au moins de l'entreprise</i></p>
14. Avenants	<p>Toute modification au présent contrat doit être effectuée conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées.</p>
15. Règlement des différends	<p>Les différends ou litiges nés à l'occasion de la passation, de l'exécution, du règlement ou du contrôle du présent contrat ne peuvent en aucun cas être portés devant la juridiction compétente avant l'épuisement des voies de recours amiables prévus au chapitre III de l'arrêté portant procédures concurrentielles simplifiées.</p>
16. Entrée en vigueur du contrat	<p>Le contrat entre en vigueur dès sa signature par le premier responsable de l'autorité contractante ou son délégué et sa notification au titulaire.</p>

**Formulaire : Devis
Quantitatif Et
Estimatif**

**TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOCAUX DU CEA VALOPRO
BATIMENT C RDC - INP-NORD**

DQE TRAVAUX					
N°	DESIGNATION	U	QTE	P.U. H.T.	MONTANT H.T.
1.	C404 - BUREAU DU PERSONNEL				
1.1	Dépose Faux Plafond y/c Laine de verre	ff	1	15000	15000
1.2	Dépose Portes et cadres	ff	1	10000	10000
1.3	Dépose Revêtement souple au sol	m2	42,04	500	21020
1.4	F/P Revêtement au sol en grès cérame 60 x 60 de type Espagnol ou Italien - ép. 6 à 8 y/c plinthe et toutes sujétions de pose	m2	46,25	16000	740000
1.5	F/P Porte pleine laquée y/c Cadre 0,82 X 2,01 m - ép. 4 cm	U	2	50000	100000
1.6	F/P Serrure de sécurité encastrée à Cylindre deux entrées clé de type BRICARD BLOCTOUT ou similaire avec un jeu de 5 clés y/c un porte clé par clé	U	2	14000	28000
1.7	F/P Faux plafond de type dalle minérale 60X60 y/c ossature, suspente, attache de fixation, dispositifs de fixation, laine de verre et toutes sujétions de pose	m ²	42,04	13000	546520
1.8	F/P Bouche de soufflage identique à l'existant 0,15 X 2,57 m	U	1	20000	20000
1.9	Révision fixation étagères des placards	ff	1	20000	20000
1.10	Peinture sur bois et portes intérieures y/c cadre	m ²	33,53	2000	67060
1.11	Peinture intérieure sur murs avec 1 couche d'impression, 1 couche d'enduit repassé et 2 couches de finition	m2	33,67	1000	33670
1.12	F/P Stores type enrouleur côté fenêtre dim. H 1,50 m X 1,80 m (5 X) y/c toutes sujétions de pose	m ²	13,5	20000	270000
1.14	F/P Stores type enrouleur côté porte dim. H 2,00 m X 0,40 m (1 X) y/c toutes sujétions de pose	m ²	0,8	20000	16000
1.15	F/P Blocs encastrés de type Lampe Panel Led VP- 6060 - 3600 lumen - 45 W y/c toutes sujétions de pose	U	8	45000	360000
1.16	F/P Prise de Courant encastré 2P+T 10/16A de type LEGRAND ou similaire	U	2	2500	5000

1.17	F/P Prise de Courant apparente 2P+T 10/16A de type LEGRAND ou similaire y/c toutes sujétions de pose	U	1	3000	3000
1.18	F/P Interrupteur encastré Va et Vient de type LEGRAND ou similaire	U	2	3000	6000
1.19	Bloc multiprises 6 prises 2 pôles + terre française avec interrupteur avec protection enfants - type de prise: terre française (type E) - nombre de prises: 6 - interrupteur: oui - longueur câble: 5m 3G1.5mm ² - puissance max.: 3500W	U	3	14000	42000
1.20	F/P Split 3 CV Armoire de type SMART TECHNOLOGY ou similaire y/c toutes sujétions de pose (câbles, disjoncteurs, goulottes...) NB: Alimentation électrique à partir du coffret électrique de la zone - Disjoncteur au départ et Disjoncteur à l'arrivée	U	1	500000	500000
2. C403 - SALLE DE REUNION					
2.1	Dépose Portes et cadres	ff	1	15000	15000
2.2	Dépose Revêtement souple au sol	m2	42,04	500	21020
2.3	F/P Revêtement au sol en grès cérame 60 x 60 de type Espagnol ou Italien - ép. 6 à 8 y/c plinthe et toutes sujétions de pose	m2	46,25	16000	740000
2.4	F/P Portes pleines laquées y/c Cadre 0,82 X 2,01 m - ép. 4 cm	U	2	50000	100000
2.5	F/P Serrure de sécurité encastrée à Cylindre deux entrées clé de type BRICARD BLOCTOUT ou similaire avec un jeu de 5 clés y/c un porte clé par clé	U	2	140000	280000
2.6	F/P Portes de placard en CP selon existant et toutes sujétions de pose - dim: 0,49 X 1,87 m	U	2	20000	40000
2.7	F/P Etagères de placard en CP avec formica - dim: 0,40 X 1,10 m ép. 20	U	5	20000	100000
2.8	F/P Etagères de placard en CP avec formica - dim: 0,40 X 0,37 m ép. 20	U	5	20000	100000
2.9	Révision fixation étagères des placards	ff	1	25000	25000
2.10	Pose Faux plafond existant de type Dalle minérale 30 X 30	m ²	10	7000	70000
2.11	F/P Réparation Gaine de soufflage identique à l'existant sur 2,00 m	ens	1	40000	40000
2.12	F/P Bouche de soufflage identique à l'existant 0,15 X 2,57 m	U	2	20000	40000

2.13	Peinture sur bois et portes intérieures y/c cadre	m ²	33,53	2000	67060
2.14	Peinture intérieure sur murs avec 1 couche d'impression, 1 couche d'enduit repassé et 2 couches de finition	m ²	33,67	1500	50505
2.15	F/P Stores type enrouleur côté fenêtre dim. H 1,50 m X 1,80 m (5 X) y/c toutes sujétions de pose	m ²	13,5	20000	270000
2.16	F/P Stores type enrouleur côté porte dim. H 2,00 m X 0,40 m (1 X) y/c toutes sujétions de pose	m ²	0,8	20000	16000
2.17	F/P Lampe de type LED 1,50 m de type PHILIPS ou similaire	U	12	14000	168000
2.18	F/P Prise de Courant encastré 2P+T 10/16A de type LEGRAND ou similaire	U	2	2500	5000
2.19	F/P Interrupteur encastré Va et Vient de type LEGRAND ou similaire	U	2	2500	5000
2.20	F/P Split 3 CV Armoire de type SMART TECHNOLOGY ou similaire y/c toutes sujétions de pose (câbles, disjoncteurs, goulottes...) NB: Alimentation électrique à partir du coffret électrique de la zone - Disjoncteur au départ et Disjoncteur à l'arrivée	U	1	500000	500000
2.21	F/P Vidéoprojecteur (au plafond) de type ESPON - EB-S05-SVGA-800X600-3200 LUMENS-HDMI /WIFI selon modèle y/c toutes sujétions de pose Alimentation électrique à partir du coffret électrique de la zone - DPN au départ et DPN à l'arrivée Livré avec Câble HDMI 20 m	U	1	400000	400000
2.22	F/P Ecran de projection motorisé Surface blanche utile: 200 x 200 cm Dimensions du carter: 229 x 8 x 8 cm (Longueur x Hauteur x Profondeur) y/c toutes sujétions de pose	U	1	300000	300000
2.23	F/P Réfrigérateur 2 portes de type Brandt ou similaire	U	0		

2.24	Bloc multiprises 6 prises 2 pôles + terre française avec interrupteur avec protection enfants - type de prise: terre française (type E) - nombre de prises: 6 - interrupteur: oui - longueur câble: 5m 3G1.5mm ² - puissance max.: 3500W	U	4	14000	56000
3.					
3.1	Dépose Faux Plafond y/c Laine de verre	ff	1	10000	10000
3.2	Dépose Portes et cadres	ff	1	1500	1500
3.3	Dépose Revêtement souple au sol	m2	43,37	500	21685
3.4	F/P Revêtement au sol en grès cérame 60 x 60 de type Espagnol ou Italien - ép. 6 à 8 y/c plinthe et toutes sujétions de pose	m2	47,7	16000	763200
3.5	F/P Portes pleines laquées y/c Cadre 0,82 X 2,01 m - ép. 4 cm	U	2	50000	100000
3.6	F/P Serrure de sécurité encastrée à Cylindre deux entrées clé de type BRICARD BLOCTOUT ou similaire avec un jeu de 5 clés y/c un porte clé par clé	U	2	140000	280000
3.7	F/P Portes de placard en CP selon existant et toutes sujétions de pose - dim: 0,49 X 1,87 m y/c réparation cadre	U	1	20000	20000
3.8	Révision fixation étagères des placards	FF	1	15000	15000
3.9	F/P Faux plafond de type dalle minérale 60X60 y/c ossature, suspente, attache de fixation, dispositifs de fixation, laine de verre et toutes sujétions de pose	m ²	43,37	14000	607180
3.10	Peinture sur bois et portes intérieures y/c cadre	m ²	33,53	2000	67060
3.11	Peinture intérieure sur murs avec 1 couche d'impression, 1 couche d'enduit repassé et 2 couches de finition	m2	34,57	1000	34570
3.12	F/P Stores type enrouleur côté fenêtre dim. H 1,50 m X 1,80 m (5 X) y/c toutes sujétions de pose	m ²	13,5	20000	270000
3.13	F/P Stores type enrouleur côté porte dim. H 2,00 m X 0,40 m (1 X) y/c toutes sujétions de pose	m ²	0,8	20000	16000
3.14	F/P Lampe de type LED 1,50 m de type PHILIPS ou similaire	U	12	15000	180000

3.15	F/P Prise de Courant encastré 2P+T 10/16A de type LEGRAND ou similaire	U	5	2500	12500
3.16	F/P Interrupteur encastré Va et Vient de type LEGRAND ou similaire	U	2	2500	5000
3.17	F/P Split 3 CV Armoire de type SMART TECHNOLOGY ou similaire y/c toutes sujétions de pose (câbles, disjoncteurs, goulottes...) NB: Alimentation électrique à partir du coffret électrique de la zone - Disjoncteur au départ et Disjoncteur à l'arrivée	U	1	500000	500000
3.18	F/P Vidéoprojecteur (au plafond) de type ESPON - EB-S05-SVGA-800X600-3200 LUMENS-HDMI /WIFI selon modèle y/c toutes sujétions de pose Alimentation électrique à partir du coffret électrique de la zone - DPN au départ et DPN à l'arrivée Livré avec Câble HDMI 20 m	U	1	400000	400000
3.19	F/P Ecran de projection motorisé Surface blanche utile : 200 x 200 cm Dimensions du carter : 229 x 8 x 8 cm (Longueur x Hauteur x Profondeur) y/c toutes sujétions de pose	U	1	300000	300000
3.20	Bloc multiprises 6 prises 2 pôles + terre française avec interrupteur avec protection enfants - type de prise: terre française (type E) - nombre de prises: 6 - interrupteur: oui - longueur câble: 5m 3G1.5mm ² - puissance max.: 3500W	U	5	14000	70000
3.21	F/P Tableau blanc scolaire surface émaillée dim. H100 x 200 cm, équipé d'un rail supérieur muni de crochets porte-documents et d'un rail inférieur porte-accessoires. (feutres, tampon...).	U	1	180000	180000
4.	C406 - BUREAU DIRECTEUR				
4.1	Dépose Paillasse	ff	1	10000	10000
4.2	Dépose Faux Plafond y/c Laine de verre	ff	1	15000	15000
4.3	Dépose Portes et cadres	ff	1	15000	15000
4.4	Ouverture dans le mur pour la pose d'une porte (Entre le Secrétariat et le Bureau du Directeur)	u	1	10000	10000
4.5	Dépose Revêtement souple au sol	m2	43,37	500	21685

4.6	F/P Revêtement au sol en grès cérame 60 x 60 de type Espagnol ou Italien - ép. 6 à 8 y/c plinthe et toutes sujétions de pose	m2	47,7	16000	763200
4.7	F/P Portes pleines laquées y/c Cadre 0,82 X 2,01 m - ép. 4 cm	U	3	50000	150000
4.8	F/P Serrure de sécurité encastrée à Cylindre deux entrées clé de type BRICARD BLOCTOUT ou similaire avec un jeu de 5 clés y/c un porte clé par clé	U	3	140000	420000
4.9	F/P Portes de placard en CP selon existant et toutes sujétions de pose - dim: 0,49 X 1,87 m y/c réparation cadre	U	2	25000	50000
4.10	Révision fixation étagères des placards	ff	1	20000	20000
4.11	F/P Faux plafond de type dalle minérale 60X60 y/c ossature, suspente, attache de fixation, dispositifs de fixation, laine de verre et toutes sujétions de pose	m ²	43,37	14000	607180
4.12	Peinture sur bois et portes intérieures y/c cadre	m ²	37,48	2000	74960
4.13	Peinture intérieure sur murs avec 1 couche d'impression, 1 couche d'enduit repassé et 2 couches de finition	m2	34,57	1000	34570
4.14	F/P Stores type enrouleur côté fenêtre dim. H 1,50 m X 1,80 m (5 X) y/c toutes sujétions de pose	m ²	13,5	20000	270000
4.15	F/P Stores type enrouleur côté porte dim. H 2,00 m X 0,40 m (1 X) y/c toutes sujétions de pose	m ²	0,8	20000	16000
4.16	F/P Blocs encastrés de type Lampe Panel Led VP- 6060 - 3600 lumen - 45 W y/c toutes sujétions de pose	U	8	45000	360000
4.17	F/P Prise de Courant encastré 2P+T 10/16A de type LEGRAND ou similaire	U	5	2500	12500
4.18	F/P Interrupteur encastré Va et Vient de type LEGRAND ou similaire	U	2	2500	5000
4.19	F/ Bloc multiprises 6 prises 2 pôles + terre française avec interrupteur avec protection enfants - type de prise: terre française (type E) - nombre de prises: 6 - interrupteur; oul - longueur câble: 5m 3G1,5mm ² - puissance max.: 3500W	U	3	14000	42000

4.20	F/P Split 3 CV Armoire de type SMART TECHNOLOGY ou similaire y/c toutes sujétions de pose (câbles, disjoncteurs, goulottes...) NB: Alimentation électrique à partir du coffret électrique de la zone - Disjoncteur au départ et Disjoncteur à l'arrivée	U	1	50000	50000	0
5.	C405 SECRETARIAT					
5.1	Dépose Paillasse	ff	1	15000		15000
5.2	Dépose Ballon eau chaude	ff	1	15000		15000
5.3	Dépose Portes et cadres	ff	1	15000		15000
5.4	Dépose Revêtement souple au sol	m2	34,81	500		17405
5.5	F/P Revêtement au sol en grès cérame 60 x 60 de type Espagnol ou Italien - ép. 6 à 8 y/c plinthe et toutes sujétions de pose	m2	38,29	16000		612640
5.6	F/P Portes pleines laquées y/c Cadre 0,82 X 2,01 m - ép. 4 cm	U	1	50000		50000
5.7	F/P Serrure de sécurité encastrée à Cylindre deux entrées clé de type BRICARD BLOCTOUT ou similaire avec un jeu de 5 clés y/c un porte clé par clé	U	1	140000		140000
5.8	Révision fixation étagères des placards	ff	1	15000		15000
5.9	Peinture sur bois et portes intérieures y/c cadre	m ²	30,68	2500		76700
5.10	Peinture intérieure sur murs avec 1 couche d'impression, 1 couche d'enduit repassé et 2 couches de finition	m2	39,29	1500		58935
5.11	F/P Stores type enrouleur côté fenêtre dim. H 1,50 m X 1,80 m (5 X) y/c toutes sujétions de pose	m ²	13,5	21000		283500
5.12	Remplacement Vitre clair ép. 5 mm - dim: 1,31m X 1,31	m ²	0,8	20000		16000
5.13	F/P Lampe de type LED 1,50 m de type PHILIPS ou similaire	U	8	15000		120000
5.14	F/P Prise de Courant encastré 2P+T 10/16A de type LEGRAND ou similaire	U	4	2500		10000
5.15	F/P Interrupteur encastré Simple Allumage de type LEGRAND ou similaire	U	1	2500		2500

5.16	Bloc multiprises 6 prises 2 pôles + terre française avec interrupteur avec protection enfants - type de prise: terre française (type E) - nombre de prises: 6 - interrupteur: oui - longueur câble: 5m 3G1.5mm ² - puissance max.: 3500W	U	3	15000	45000
5.17	F/P Split 3 CV Armoire de type SMART TECHNOLOGY ou similaire y/c toutes sujétions de pose (câbles, disjoncteurs, goulottes...) NB: Alimentation électrique à partir du coffret électrique de la zone - Disjoncteur au départ et Disjoncteur à l'arrivée	U	1	500000	500000
					0
6.	DEGAGEMENT C402 A C406				
6.1	Dépose Revêtement bois au mur	ff	1	15000	15000
6.2	Dépose Faux Plafond y/c Laine de verre	ff	1	15000	15000
6.3	Dépose Revêtement souple au sol	m ²	37,21	500	18605
6.4	F/P Revêtement au sol en grès cérame 60 x 60 de type Espagnol ou Italien - ép. 6 à 8 y/c plinthe et toutes sujétions de pose	m ²	40,93	16000	654880
6.5	F/P Faux plafond de type dalle minérale 60X60 y/c ossature, suspente, attache de fixation, dispositifs de fixation, laine de verre et toutes sujétions de pose	m ²	37,21	15000	558150
6.6	Peinture intérieure sur murs avec 1 couche d'impression, 1 couche d'enduit repassé et 2 couches de finition	m ²	89,71	1000	89710
6.7	Peinture sur bois et portes intérieures y/c cadre	m ²	7,2	2000	14400
6.8	Remplacement Vitre clair ép. 5 mm sur porte vitrée- dim: 1,31m X 1,31	m ²	0,8	25000	20000
6.9	F/P Blocs encastrés de type Lampe Panel Led VP- 6060 - 3600 lumen - 45 W y/c toutes sujétions de pose	U	8	45000	360000
6.10	F/P Cylindre une entrée clé et bouton à l'intérieur de type JPM ou similaire avec un jeu de 5 clés y/c un porte clé par clé	U	4	70000	280000
6.11	Révision fixation portes vitrées	U	4	4000	16000
6.12	F/P Prise de Courant encastré 2P+T 10/16A de type LEGRAND ou similaire	ff	1	3000	3000

6.13	F/P Bouton Poussoir encastré Simple Allumage de type LEGRAND ou similaire	U	1	5000	5000
6.14	F/P Disjoncteur 80A tetrapolaire triphase C80 de type HAGER ou similaire	U	1	120000	120000
6.15	F/P Paillason n°1 Tapis coco bord semelle tissée 24 mm - Dim. 0,54m X 1,50m	m2	0,81	2000	1620
6.16	F/P Paillason n°2 Tapis coco bord semelle tissée 24 mm - Dim. 0,40m X 1,50m	m2	0,6	14500	8700
6.17	F/P Extincteurs à poudre 9 kg ABC	U	2	120000	240000
6.18	F/P Bloc de secours de type BAES d'ambiance 60lm/1h y/c autocollant	U	3	95000	285000
7.	TOILETTES ZONE C402 A C406				
7.1	Dépose Faux Plafond y/c Laine de verre	ff	1	15000	15000
7.2	Dépose Equipements sanitaires	ff	1	30000	30000
7.3	F/P Faux plafond de type dalle minérale 60X60 y/c ossature, suspente, attache de fixation, dispositifs de fixation, laine de verre et toutes sujétions de pose	m ²	29,99	14000	419860
7.4	F/P Portes WC laquées y/c Cadre 0,63 X 2,00 m - ép. 4 cm	U	3	50000	150000
7.5	F/P Portes pleines laquées y/c Cadre 0,84 X 2,00 m - ép. 4 cm	U	1	50000	50000
7.6	F/P Support bois au-dessus portes 2,80m X 0,11 m X 0,08m	U	1	15000	15000
7.7	F/P Garniture et serrure bec de cane à condamnation	U	3	70000	210000
7.8	F/P Serrure de sécurité encastrée à Cylindre une entrée clé et intérieur bouton de type BRICARD BLOCTOUT ou similaire avec un jeu de 3 clés y/c un porte clé par clé	U	2	150000	300000
7.9	Peinture intérieure sur murs avec 1 couche d'impression, 1 couche d'enduit repassé et 2 couches de finition	m2	28,42	1000	28420
7.10	Peinture sur bois et portes intérieures y/c cadre	m ²	16,98	2000	33960
7.11	F/P Portes vitrées encadrement alu - dim: 0,78 X H 2,10 m - identique à l'existant	U	2	270000	540000
7.12	F/P Portes vitrées encadrement alu - dim: 0,62 X H 1,98 m - identique à l'existant	U	2	180000	360000

7.13	F/P Serrure de sécurité encastrée pour porte vitrée à Cylindre une entrée clé et intérieur bouton de type BRICARD BLOCTOUT ou similaire avec un jeu de 5 clés y/c un porte clé par clé	U	4	150000	600000
7.14	F/P Glace lavabo (0,55 X 0,80) ép. 5mm	m2	0,44	35000	15400
7.15	F/P Glace lavabo (1,92 X 0,80) ép. 5mm	m2	1,54	35000	53900
7.16	F/P Lavabo sur colonne en céramique blanc largeur 50 cm hauteur 70 cm avec Robinet EF, Siphon, tuyauteries eau potable et évacuation y/c toutes sujétions de pose	U	3	50000	150000
7.17	F/P Robinet de puisage y/c toutes sujétions	U	1	5000	5000
7.18	F/P Distributeur d'essuie-mains automatique identique à ceux installés sur le site ou similaire livré avec cinquante (50) rouleaux d'essuie-mains	U	2	115000	230000
7.19	F/P Distributeur mural de savon liquide y/c toutes sujétions de pose (selon modèle) et livré avec dix (10) litres de savon liquide	U	2	70000	140000
7.20	F/P WC complet identique à l'existant avec abattant thermodur, charnières métal y/c toutes contraintes de pose	U	3	80000	240000
7.21	F/P Distributeur de papier de type DELABIE réf.443923 ou similaire	U	3	15000	45000
7.22	F/P Pot à balai inox de type DELABIE réf.442946 ou similaire	U	3	16000	48000
7.23	Révision alimentation en eau des sanitaires	ff	1	105000	105000
7.24	F/P Grille de siphon de sol et Débouchage	ens	1	105000	105000
7.25	Révision Urinoir	ff	1	90000	90000
7.26	F/P Blocs encastrés de type Lampe Panel Led VP- 6060 - 3600 lumen - 45 W y/c toutes sujétions de pose y/c câbles de raccordement	U	4	55000	220000
7.27	F/P Bouton Poussoir encastré Simple Allumage de type LEGRAND ou similaire	U	1	9000	9000
7.28	F/P Interrupteur Simple Allumage de type LEGRAND ou similaire	U	5	2500	12500

7.29	F/P Hublot étanche en verre trempé pour box de WC - Classe II - Puissance Maxi 100 W/220 V - douille E27 - équipée d'une lampe y/c câbles de raccordement	U	3	8000	24000
7.30	F/P Réglette complète (avec lampe de type LED) étanche 1,20 m y/c câbles de raccordement	U	1	10000	10000
7.31	F/P Paillason Tapis coco bord semelle tissée 24 mm - Dim. 0,90 m X 2,63 m	m2	2,37	10000	23700
7.32	F/P Bloc de secours de type BAES d'ambiance 60lm/1h y/c autocollant	U	1	95000	95000
7.33	Nettoyage des sanitaires	ff	1	30000	30000
8.	LOCAL ZONE RDC BATIMENT C - EN FACE DU BATIMENT EA (BIBLIOTHEQUE)				
8.1	F/P Revêtement au sol en grès cérame 60 x 60 de type Espagnol ou Italien - ép. 6 à 8 y/c plinthe et toutes sujétions de pose	m2	38,79	17000	659430
8.2	F/P Cylindre une entrée clé et bouton à l'intérieur de type JPM ou similaire avec un jeu de 5 clés y/c un porte clé par clé	U	2	70000	140000
8.3	F/P Faux plafond de type Dalle minérale 30 X 30	m ²	2	15000	30000
8.4	Peinture sur bois Gaine de soufflage	m ²	9,12	2000	18240
8.5	Peinture intérieure sur murs avec 1 couche d'impression, 1 couche d'enduit repassé et 2 couches de finition	m2	20,53	1000	20530
8.6	F/P Stores type enrouleur côté fenêtre dim. H 2,80 m X 6,10 m (1 X) y/c toutes sujétions de pose	m ²	17,08	20000	341600
8.7	F/P Stores type enrouleur côté fenêtre dim. H 2,80 m X 1,86 m (2 X) y/c toutes sujétions de pose	m ²	10,42	20000	208400
8.8	F/P Lampe de type LED 1,50 m de type PHILIPS ou similaire	U	8	15000	120000
8.9	F/P Prise de Courant encastré 2P+T 10/16A de type LEGRAND ou similaire	U	9	2500	22500
8.10	F/P Interrupteur encastré Va et Vient de type LEGRAND ou similaire	U	2	2500	5000

8.11	F/ Bloc multiprises 6 prises 2 pôles + terre française avec interrupteur avec protection enfants - type de prise : terre française (type E) - nombre de prises : 6 - interrupteur : oui - longueur câble: 5m 3G1.5mm ² - puissance max.: 3500W	U	3	15000	45000
8.12	F/P Plaque vierge	U	1	1000	1000
8.13	F/P Split 3 CV Armoire de type SMART TECHNOLOGY ou similaire y/c toutes sujétions de pose (câbles, disjoncteurs, goulottes...) NB : Alimentation électrique à partir du coffret électrique de la zone - Disjoncteur au départ et Disjoncteur à l'arrivée	U	1	500000	500000
8.14	F/P Extincteurs à poudre 9 kg ABC	U	1	105000	105000
9.	PERIPHERIE C402 A C406 ET LOCAL-BIBLIOTHEQUE				0
9.1	F/P Boule d'extérieur diamètre 40 cm identique à l'existant y/c accessoires de de pose et lampe	U	6	20000	120000
9.2	Peinture extérieure sur murs	m2	10,35	2000	20700
9.3	F/P Tableau d'affichage liège - cadre alu dim. 0,70 m X 1,20 m Selon modèle (entrée salle)	U	2	50000	100000
10.	DIVERS				0
10.1	F/P Ecriteaux sur porte selon modèle	U	21	15000	315000
10.2	Enlèvements mobiliers et autres équipements réutilisables avec dépôt aux Moyens Généraux	ff	1	80000	80000
10.3	Enlèvement ordures et autres débarras avec dépôt à la Décharge publique de Yamoussoukro	ff	1	50000	50000
10.4	Nettoyage général du chantier	ff	1	40000	40000
TOTAL GENERAL HT					25 506 530

DQE MOBILIER					
N°	DESIGNATION	U	QTE	P.U. H.T.	MONTANT H.T.
1.	C404 - BUREAU DU PERSONNEL				
1.1	F/P Bureau en bois dim. 150 X 120 X 75 cm avec retour à gauche (voir modèle)	U	3	230000	690000
1.2	F/P Fauteuils Direction (voir modèle)	U	3	150000	450000
1.3	F/P Fauteuils visiteurs (voir modèle)	U	6	140000	840000
2.	C403 - SALLE DE REUNION				
2.1	F/P Table de conférence selon modèle - L 480 cm X l 120 cm X h 76 cm	U	1	940000	940000

2.2	Fauteuils pour la table de travail (voir modèle)	U	14	100000	1400000
3.	C402 - SALLE DE CLASSE				
3.1	F/ Bureau Professeur type Table dessus bois avec voile de fond dim. 140 cm X 80 cm h 74 cm selon modèle type Table rectangle - Plateau bois mélaminé épaisseur 19mm haute densité. Bordures antichocs. Pieds tube diam. 40 munis de vérins de réglage - Piètement peinture noire époxy - Voile de fond bois mélaminé épaisseur 19mm H. 350mm - 4 chants PVC 2mm + système d'accroche	U	1	192000	192000
3.2	F/P Fauteuil pour professeur (voir modèle)	U	1	174000	174000
3.3	F/ Table de classe rectangulaire pour étudiants - Piètement 4 pieds tube Ø 35 mm avec vérins de réglage. Plateau mélaminé chant PVC - Dim : L 1200 x l 600 mm h 720 mm - Finition plateau : blanc ou noir (à préciser à la commande) - Voile de fond H. 350mm - - Finition piètement : coloris époxy Vert	U	16	70000	1120000
3.4	F/ Chaises empilables à structure renforcée en tube métallique diamètre 25 mm - épaisseur 1,5 mm - peinture Epoxy - Siège et dossier en contreplaqué encastré vernis ou lamifié	U	32	50000	1600000
4.	C406 - BUREAU DIRECTEUR				
4.1	F/P Bureau de direction en bois HAUT STANDING avec retour à droite (voir modèle)	U	1	720000	720000
4.2	F/P Fauteuils Direction (voir modèle)	U	1	200000	200000
4.3	F/P Fauteuils visiteurs (voir modèle)	U	4	150000	600000

4.4	F/ Table de travail selon modèle - Dimensions plateau: (LxP) 200 x 126 cm Epaisseur 25 mm - Matière plateau: Bois stratifié ou mélaminé - Hauteur: 72 cm - Forme du piétement: Arche - Finition du piétement: Blanc - Vérins de réglage: Oui - Forme de la table: Droit -Aspect surfaccique: Mat	U	1	290000	290000
4.5	F/ Chaises pour la table de travail (voir modèle)	U	6	170000	1020000
4.6	F/P Armoire de rangement en bois 120 X 40 X 200 cm avec 3 portes vitrées (voir modèle)	U	1	350000	350000
4.7	F/ Fauteuils visiteurs (fauteuils salon) - hauteur assise : 45 à 50 cm (voir modèle)	U	4	130000	520000
4.8	F/ Canapé 3 places - hauteur assise : 45 à 50 Cm (voir modèle)	U	1	280000	280000
4.9	Table d'apéritif selon modèle	U	1	185000	185000
5.	C-405 SECRETARIAT				
5.1	F/P Bureau de direction en bois dim. 180 X 168 X 75 cm avec retour à droite (voir modèle)	U	1	320000	320000
5.2	Armoire de rangement en bois 120 X 40 X 200 cm avec 3 portes vitrées (voir modèle)	U	1	330000	330000
5.3	F/P Fauteuil de direction (voir modèle)	U	1	210000	210000
5.4	F/P Fauteuils visiteurs (voir modèle)	U	2	130000	260000
6.	DEGAGEMENT C402 A C406				
6.1	F/P Fauteuils salle d'attente (voir modèle)	U	6	150000	900000
7.	LOCAL ZONE RDC BATIMENT C - EN FACE DU BATIMENT EA (BIBLIOTHEQUE)				
7.1	F/P Table de travail selon modèle - Dimensions plateau: (LxP) 270 x 150 cm Epaisseur 25 mm - Matière plateau: Bois stratifié ou mélaminé - Hauteur: 72 cm - Forme du piétement; Arche - Finition du piétement: Blanc - Vérins de réglage: Oui - Forme de la table: Droit - Aspect surfaccique: Mat	U	1	205000	205000
7.2	F/P Chaises pour la table de travail (voir modèle)	U	12	102000	1224000
	F/P Membre de rangement type Bibliothèque (voir modèle) Couleurs : Blanc				

7.3	Matière : Bois massif Matière Pieds : Métal Finition : Brossé Essence de bois : Pin Nombre d'étagères : 3 Nombre de portes : 2 Matière Poignée(s) : Métal Style : Industriel Hauteur totale (cm) : 180 Largeur totale (cm) : 39 Longueur totale (cm) : 82 Hauteur des pieds (cm) : 10	U	3	300000	900000
7.4	F/P Tableau d'affichage liège - cadre alu dim. 0,70 m X 1,20 m Selon modèle (entrée salle)	U	2	54000	108000
				TOTAL NET	16 028 000

RECAPITULATIF		
1	TRAVAUX DE REHABILITATION	25 506 530
2	FOURNITURE DE MOBILIERS	16 028 000
	TOTAL NET	41 534 530

ARRETER LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE : **QUARANTE UN MILLIONS CINQ CENT TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE FRANC CFA**

NAS

AFRIC DIFFUSION
18 BP 767 ABIDJAN 18
Tél: 22 42 31 81
Fax: 22 42 31 87



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE

Déclaration d'intégrité



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



DECLARATION D'INTEGRITE

(A fournir signée par le prestataire, sans modification du texte)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "Marché")
A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR LA VALORISATION DES
DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE



- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : Nkoto Abole'simliche En tant que : Directeur
Dûment habilité à signer pour et au nom de : AFRIC DIFFUSION
Signature : _____
En date du : 9/8/2022



NAS

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat

CCI1679 - ANO 434 relatif au contrat avec l'entreprise Afric-Diffusion pour les travaux de réhabilitation du siège CEA VALOPRO

2 messages

DOUCELIN Vanessa <doucelinv@afd.fr>

3 août 2022 à 13:55

À : "benjamin.yao@inphb.ci" <benjamin.yao@inphb.ci>

Cc : Modeste Koffi <bomom_fr@yahoo.fr>, LOUM Georges Laussane <georges.loum@inphb.ci>, SORO Doudjo <doudjo.soro@inphb.ci>, Moussa Abdoul Kader Diaby <moussa.diaby@inphb.ci>, Sako Mohamed Koïta <mohamed.sako@inphb.ci>, Issiaka Djabakaté <djabakateissiaka@gmail.com>, Roland fabrice Dje <djeket1991@gmail.com>, Marion Paravicini <marion.paravicini@gmail.com>, PARAVICINI Marion <paravicinim.ext@afd.fr>, GRATADOUR Celine <gratadourc@afd.fr>, ASSAMOI Louise-Assamoi <assamoila@afd.fr>, DOUCELIN Vanessa <doucelinv@afd.fr>

[ANO 434](#)

[REF : CCI1679 - ANO 434 relatif au contrat avec l'entreprise Afric Diffusion pour les travaux de réhabilitation du siège CEA VALOPRO](#)

[P.J : Lettre de marché](#)

Monsieur le Coordonnateur,

Nous avons bien reçu votre demande d'Avis de Non-Objection relative à la lettre de marché Afric-Diffusion pour les travaux de réhabilitation du siège CEA VALOPRO et je vous en remercie.

Je vous informe que l'Agence Française de Développement n'a pas d'objection à ce projet de contrat. Merci de bien vouloir nous transmettre un scan du contrat et de la lettre d'intégrité signé

Bien cordialement,



Vanessa DOUCELIN

Directrice adjointe

Agence Française de Développement

Bd F.Mitterrand – Cocody – Université

01 BP 1814 – Abidjan Côte d'Ivoire

Fixe : + 225 27 22 40 70 03

Cel : + 225 07 47 14 22 98

#MondeEnCommun | www.afd.fr